



PROCÈS-VERBAL du conseil exécutif de l'AFELC-UQAM tenu le mercredi 7 avril 2021 à 17h30 sur zoom.

0. Ouverture et procédure

Proposition 0.1 : Que l'on ouvre la rencontre.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ouverture à 18h21

Proposition 0.2 : Qu'Amanda et Julien assurent respectivement l'animation et la prise de notes de la rencontre.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédures initiales
 - 0.1. Ouverture
 - 0.2. Praesidium
 - 0.3. Ordre du jour
1. Tour de table
 - 1.1. Coordination
 - 1.2. Finances
 - 1.3. Administratives

- 1.4. Socioculturelles
- 1.5. Communications
- 1.6. Uqamiennes
- 1.7. Académiques
- 1.8. Sociopolitiques
- 1.9. EI/EPI
- 1.10. Permanence
- 2. Dossier de presse de l'IRIS
- 3. Jeunesse au Soleil
- 4. TAC
- 5. Traitement des avis de motion
- 6. AG
- 7. Vente de billets Théâtre point : Le Psychomaton, adaptation de la pièce d'Anne-Marie Olivier
- 8. Procédures de fermeture
 - 8.1. Varia
 - 8.2. Levée

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Tour de table

1.1. Coordination

Gris-pâle

1.2. Finances

Orange

1.3. Administratives

Gris-foncé

1.4. Socioculturelles

1.5. Communications

Jaune

1.6. Uqamiennes

Très très beige

1.7. Académiques

1.8. Sociopolitiques

Vert

1.9. EI/EPI

1.10. Permanence

Magenta

2. Dossier de presse de l'IRIS

Proposition 2.1 : Que l'on considère que les abonnements à divers organismes, aux publications de différents organismes ou autres arrangements similaires doivent absolument émaner d'une résolution du conseil exécutif.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Jeunesse au Soleil

Proposition 3.1 : Que l'on signe la lettre de jeunesse au Soleil se lisant ainsi :

Objet : Lettre d'appui au projet de relocalisation de Jeunesse au Soleil

Jeunesse au Soleil soutient la communauté montréalaise et aide ses membres à bâtir un avenir plus lumineux depuis plus de 65 ans. Des centaines de milliers de gens ont bénéficié des services de Jeunesse au Soleil à un moment ou à un autre.

Leur engagement envers la communauté du Grand Montréal est de ne jamais refuser d'aide à quiconque leur demande. Ils sont là pour répondre aux besoins de tous, que ce soit une famille ayant perdu son logis dans un incendie; une famille de réfugiés nouvellement arrivés au Canada et ayant besoin de mobilier; une mère monoparentale qui dépend de leur banque alimentaire pour subvenir aux besoins de ses enfants; ou une personne âgée à mobilité réduite

et à faible revenu ayant besoin d'assistance financière. Par ailleurs, nombre de jeunes hommes et femmes participent aux programmes sportifs de Jeunesse au Soleil depuis des décennies, tout en recevant un accompagnement et du mentorat qui guident leurs choix et les aident à façonner un avenir rempli de promesses.

Ainsi, Jeunesse au Soleil est un deuxième chez soi pour des milliers de personnes. Or, l'organisme Jeunesse au Soleil s'apprête à réaliser un projet crucial : celui de regrouper ses services et de se relocaliser dans un grand bâtiment nécessitant des rénovations majeures au cœur de la ville de Montréal, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Faillon, tout juste en face du parc Jarry.

Témoin de l'impact des activités et services dispensés par l'ensemble des programmes offerts par Jeunesse au Soleil, nous souhaitons joindre notre indéfectible soutien à ce projet par l'entremise de la présente lettre.

Cette missive constitue donc formellement une lettre d'appui de l'association facultaire étudiante de langues et communications au projet de relocalisation de Jeunesse au Soleil faisant l'objet d'une campagne majeure de financement.

Nous sommes persuadés qu'à la lecture de cette présente lettre, tous les acteurs et actrices de notre communauté emboîteront le pas. Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations et de vous joindre à nous afin d'améliorer la vie de milliers de Montréalaises et Montréalais.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. TAC

Proposition 4.1 : *Considérant la proposition qui stipule que les repas des personnes exécutantes présentes aux TACs reçoivent un repas de la part de l'AFELC ;
Considérant que cela n'a pas été possible cette année en raison de la pandémie mondiale, oui ;*

Que l'on remette une carte cadeau soit dans une épicerie, pharmacie, SAQ, quincaillerie, librairie de 10 \$ par rencontre où les personnes exécutantes étaient présentes ;

Que ces cartes cadeau soient remises après la dernière TAC de la session d'été.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Traitement des avis de motion

Proposition 5.1 : Que l'on traite de l'avis de motion suivant : Que l'on reconsidère la proposition 1.1 adoptée le 19 octobre 2020 se lisant ainsi :

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Félix Caron, soient autorisées à signer les chèques, retraits, autorisations de virement au folio portant

le numéro 227588 pour et au nom de l'Association facultaire de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal et que deux signatures sur trois seront désormais requises pour honorer un chèque. Seules ces personnes sont désormais autorisées à signer les effets bancaires du compte.

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Félix Caron, soient autorisées à signer les chèques, retraits, autorisations de virement au folio portant le numéro 228325 pour et au nom de l'Association facultaire de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal et que deux signatures sur trois seront désormais requises pour honorer un chèque. Seules ces personnes sont désormais autorisées à signer les effets bancaires du compte.

IL EST PROPOSÉ QUE l'on ferme le compte 228325 et que les sommes restantes après les frais de fermeture soient transférées au compte 227588.

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Félix Caron, soient autorisées à autoriser les paiements, les virements et les transferts dans le compte ACCESD demandé par la permanence ou l'une des personnes signataires.

(Proposition à l'interne)

IL EST PROPOSÉ QUE la signature de la responsable aux affaires financières soit obligatoire pour la signature des chèques et pour l'autorisation des transactions à ACCESD à moins que cette dernière explique son incapacité à procéder.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 5.2 :

Que l'on reconsidère la proposition 1.1 adoptée le 19 octobre 2020 se lisant ainsi :

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Félix Caron, soient autorisées à signer les chèques, retraits, autorisations de virement au folio portant le numéro 227588 pour et au nom de l'Association facultaire de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal et que deux signatures sur trois seront désormais requises pour honorer un chèque. Seules ces personnes sont désormais autorisées à signer les effets bancaires du compte.

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Félix Caron, soient autorisées à signer les chèques, retraits, autorisations de virement au folio portant le numéro 228325 pour et au nom de l'Association facultaire de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal et que deux signatures sur trois seront désormais requises pour honorer un chèque. Seules ces personnes sont désormais autorisées à signer les effets bancaires du compte.

IL EST PROPOSÉ QUE l'on ferme le compte 228325 et que les sommes restantes après les frais de fermeture soient transférées au compte 227588.

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Félix Caron, soient autorisées à autoriser les paiements, les virements et les transferts dans le compte ACCESD demandé par la permanence ou l'une des personnes signataires.

(Proposition à l'interne)

IL EST PROPOSÉ QUE la signature de la responsable aux affaires financières soit obligatoire pour la signature des chèques et pour l'autorisation des transactions à ACCESD à moins que cette dernière explique son incapacité à procéder.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 5.3 :

CONSIDÉRANT QUE le dossier du Café Tasse-toi risque de prendre plusieurs mois avant d'être finalisé ;

ÉTANT DONNÉ QUE nous aurons besoin d'un compte bancaire pour encaisser divers versements gouvernementaux possibles ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts mensuels sont inférieurs à 10 \$ par mois ;

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Marie-Pierre Forest-Gaudet soient autorisées à signer les chèques, retraits, autorisations de virement au folio portant le numéro 227588 pour et au nom de l'Association facultaire de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal et que deux signatures sur trois seront désormais requises pour honorer un chèque. Seules ces personnes sont désormais autorisées à signer les effets bancaires du compte.

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Marie-Pierre Forest-Gaudet soient autorisées à signer les chèques, retraits, autorisations de virement au folio portant le numéro 228325 pour et au nom de l'Association facultaire de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal et que deux signatures sur trois seront désormais requises pour honorer un chèque. Seules ces personnes sont désormais autorisées à signer les effets bancaires du compte.

IL EST PROPOSÉ QUE l'on ferme le compte 228325 et que les sommes restantes après les frais de fermeture soient transférées au compte 227588 si et seulement si le dossier du Café Tasse-toi est fermé par une confirmation des créanciers que tous les montants dus sont payés.

IL EST PROPOSÉ QUE les personnes suivantes, Amanda Masson, Roxanne Gallant et Marie-Pierre Forest-Gaudet soient autorisées à autoriser les paiements, les virements et les transferts dans le compte ACCESD demandé par la permanence ou l'une des personnes signataires.

(Proposition à l'interne)

IL EST PROPOSÉ QUE la signature de la personne responsable aux affaires financières soit obligatoire pour la signature des chèques et pour l'autorisation des transactions à ACCESD à moins que cette dernière explique son incapacité à procéder.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AG

Aucune proposition

7. Vente de billets Théâtre point : Le Psychomaton, adaptation de la pièce d'Anne-Marie Olivier

Aucune proposition

8. Procédures de fermeture

8.1. Varia

8.2. Levée

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la réunion à **20h18**